



Par e-mail : isos@bak.admin.ch

Berne, le 10 mai 2026

Consultation : Modification de l'ordonnance concernant l'Inventaire fédéral des sites construits à protéger en Suisse (OISOS) et de l'ordonnance sur l'aménagement du territoire (OAT)

Madame, Monsieur,

Vous avez invité notre parti à prendre position sur le projet de consultation visé en titre. Nous vous remercions de nous offrir l'opportunité de nous exprimer à ce sujet.

Position du Centre :

Il faut réduire la complexité réglementaire et l'insécurité juridique et de planification qui en résulte

On assiste depuis plusieurs années à une inflation sans fin et dommageable des règles, instruments et processus à prendre en considération en matière d'urbanisation. Ceci retarde de nombreux projets, contraint à renoncer à d'autres. Le domaine de la construction court le risque d'être paralysé dans certains cantons. Face à cette situation inquiétante, Le Centre appelle à œuvrer partout où il est possible pour simplifier les règles du jeu et éviter ainsi les chevauchements inutiles, la complexité réglementaire et l'insécurité juridique et de planification qui en résulte.

De façon générale, Le Centre ne remet pas en cause l'Inventaire fédéral des sites construits d'importance nationale à protéger en Suisse (ISOS) en tant que tel, mais appelle à une approche critique concernant sa mise en œuvre et ses procédures. Il convient d'appliquer un arbitrage pragmatique entre la préservation de la culture du bâti et les besoins de la société. En particulier, il est important, aux yeux du Centre, que les cantons et les communes bénéficient d'une plus grande marge de manœuvre tout en étant guidés par les normes ISOS. C'est pourquoi, il accueille favorablement la présente révision de l'OISOS et de l'OAT, l'objectif étant de simplifier et d'accélérer les processus et les procédures en accordant un plus grand poids, dans la mise en œuvre de l'ISOS, à la pesée des intérêts aux niveaux cantonal et communal. Le Centre s'interroge toutefois si le projet est suffisamment ambitieux et permettra à des projets actuellement suspendus ou futurs d'être plus faciles à réaliser d'un point de vue juridique. Ceci est particulièrement urgent dans le domaine du logement où l'on déplore une pénurie aiguë.



Nous vous remercions de nous avoir donné la possibilité de prendre position et vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, nos salutations les meilleures.

Le Centre

Sig. Philipp Matthias Bregy
Président Le Centre Suisse

Sig. Blaise Fasel
Secrétaire général Le Centre Suisse